

Emolument pour occupation du domaine public

En séance du 28 septembre 2015 et du 30 avril 2018, le Conseil municipal de Monthey a décidé d'augmenter les tarifs applicables à l'occupation du domaine public (chantiers), à savoir :

Chantier : L'installation d'un chantier sur domaine public est subordonnée à une procédure d'octroi d'autorisation.

Cette procédure règle les conditions d'utilisation et inclut notamment une facturation sur la base du tarif progressif suivant :

- Fr. 10.--** par m² et par mois pour les six premiers mois du chantier ;
- Fr. 15.--** par m² et par mois pour les trois mois suivants ;
- Fr. 20.--** par m² et par mois pour les trois mois suivants et ainsi de suite.

L'utilisation d'une place de parking dans le cadre d'un chantier, et par voie de conséquence sa soustraction à son usage premier, fait l'objet d'une facture sur la base du tarif suivant :

- Fr. 200.-- par mois et par place si le parking est limité dans le temps et payant.**
- Fr. 100.-- par mois et par place si le parking est uniquement limité dans le temps (type zone bleue).**

L'utilisation longue durée de plusieurs places de parking peut faire l'objet d'un tarif forfaitaire prenant en compte l'occupation réelle et habituelle de l'aire de parcage concernée et calculé sur la base des recettes de stationnement de l'espace considéré.